

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CIRQ SOULLAGUET

L'an deux mil vingt-deux le **Mardi 13 Septembre, à 18 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COMBES Michel

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 6 SEPTEMBRE 2022

| | | | |
|-------------------------|----|---------------|----|
| Nombre de conseillers : | 11 | En exercice : | 11 |
| Présents : | 7 | Votants : | 9 |

Présents : ANDRIES Corinne, COMBES Michel, CROUZET Valérie, ESCAPOULADE Alain, LAUMAILLE Fabrice, MALGOUYARD Anne-Marie, THIEBEAU Olivier.

Absents : CONSTANT Jean-Michel (procuration à M ESCAPOULADE Alain), FAVORY Francine, FOUCHER Jocélyne (procuration à M COMBES Michel), TRINEL Alexandre.

Secrétaire de séance : M ESCAPOULADE Alain

Objet : DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UN CHEMIN ALLANT DU CHEMIN RURAL DE GOURDON AUX ROSETTES A LA RD 704

Les débats et votes se sont déroulés hors la présence d'Olivier Thiébeau directement concerné par cette délibération.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2022, il a été décidé de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la RD 704 entre les parcelles B 290, B 291 d'une part et B 292 d'autre part.

Cette enquête publique qui s'est déroulée du 03/03/2022 au 18/03/2022 inclus, a reçu un avis favorable de la part du commissaire enquêteur en date du 19 avril 2022.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête se sont écoulés sans qu'il y ait une opposition quelconque.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a strictement été respectée, Monsieur Le Maire propose :

- De désaffecter le chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la RD 704 d'une contenance de 259m² en vue de sa cession aux consorts Crouzet.
- De fixer le prix de vente à 903,6 euros (à la charge des consorts Crouzet)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix exprimées (8 voix), Monsieur Thiébeau n'ayant pas participé au vote, l'aliénation et la vente du chemin allant du chemin rural de Gourdon aux Rosettes à la RD 704.

Fait et délibéré à Saint Cirq Souillaguet, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Michel COMBES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602583-20220915-372022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 15/09/2022